



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) et des bureaux de vote électronique correspondants

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche, la ministre des sports, des jeux olympiques et paralympiques

ARRETE :

-à l'article 11 de l'arrêté du 29 novembre 2022, Mme Agnès PROUTEAU représentant FO au bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale est remplacée par M. Tewfik AMROUI et M. Patrick BEDEL représentant FO au bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale est remplacé par M. Florian DE TROGOFF (FO) ;

-à l'article 12 de l'arrêté du 29 novembre 2022, M. Max-Pedro SANCHEZ représentant FO au bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des enseignants du 2nd degré, professeurs de l'ENSAM, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale est remplacé par M. Tewfik AMROUI (FO) ;

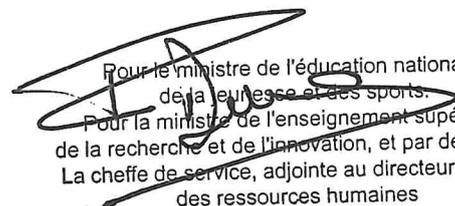
-à l'article 13 de l'arrêté du 29 novembre 2022, M. Alain RAEL représentant FO au bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission paritaire nationale des médecins de l'éducation nationale est remplacé par M. Tewfik AMROUI (FO) ;

-à l'article 14 de l'arrêté du 29 novembre 2022, M. Alain RAEL représentant FO au bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des infirmières et infirmiers de catégorie B du ministère chargé de l'éducation nationale, est remplacé par M. Tewfik AMROUI (FO) ;

-à l'article 19 de l'arrêté du 29 novembre 2022, lire :

- M. Jean KANAPA (FSU) au lieu de (SNASUB FSU) ;
- Mme Gwenaëlle NATTER (FSU) au lieu de (SNASUB FSU) ;
- M. Philippe BISSONNET (UNSA éducation) au lieu de (SNPTES UNSA) ;
- M. Yves PAPLORAY (UNSA éducation) au lieu de (SNPTES UNSA) ;
- M. MILLON (SUD éducation) au lieu de MILLION.

-à l'article 24 de l'arrêté du 29 novembre 2022, Mme Laetitia LAMIRAY représentant la CGT au bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à commission paritaire des agents contractuels ATSS du SAAM, est remplacée par Mme Sylvie AEBISCHER (CGT) et M. Lionel LECOMTE représentant la CGT pour le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à commission paritaire des agents contractuels ATSS du SAAM est remplacé par M. Louis SERRE (CGT).



Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports.
Pour le ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation, et par délégation
La cheffe de service, adjointe au directeur général
des ressources humaines

Florence DUBO